https://c.lalsace.fr/environnement/2025/09/09/pfas-dans-l-eau-les-restrictions-levees-dans-quatre-des-onze-communes-concernees

undefined - mercredi 10 septembre 2025

Région

ENVIRONNEMENT

Pollution de l’eau : les restrictions levées dans quatre communes

Sébastien Spitaleri et Jean-Christophe Meyer

Des unités mobiles de traitement ont été déployées au début de l’été. Photo S.Sp.

Lors d’un point presse qui s’est tenu ce mardi à Saint-Louis, le préfet du Haut-Rhin a annoncé la levée des restrictions de consommation de l’eau potable dans quatre des onze communes de Saint-Louis agglomération concernées par la présence d’un taux de Pfas (polluants éternels) supérieur à la limite réglementaire.

L’annonce avait fait grand bruit, au-delà même des frontières de Saint-Louis agglomération (SLA), l 25 avril. Le préfet du Haut-Rhin avait pris ce jour-là un arrêté interdisant aux personnes sensibles de consommer l’eau du robinet. La décision faisait suite à des analyses menées dans les puits de captage du territoire et qui mettaient en évidence un taux de Pfas supérieur à la limite réglementair de 0,1 microgramme par litre. L’origine de cette pollution avait été identifiée, elle provenait en très grande partie des mousses anti-incendie utilisées par les pompiers de l’EuroAirport (EAP) avant

2017.

SLA a pris des mesures pour rétablir au plus vite une eau de qualité. Au début de l'été, des unités mobiles de traitement de l'eau par charbon actif ont été déployées sur deux sites de captage, à Hésingue et Bartenheim. Ces UMT ont fait l'objet d'analyses régulières de l'Agence régionale de santé (ARS). Les tests ont donné satisfaction : l'eau filtrée est redevenue conforme aux normes. Un nouvel arrêté a donc été pris par le préfet ce 9 septembre pour lever l'interdiction de consommation dans les quatre communes desservies en eau potable par ces puits : Hésingue (hors secteur zone industrielle), Bartenheim, Kembs et Rosenau.

L'interdiction reste en vigueur pour les personnes sensibles à Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Huningue, Neuwiller, Saint-Louis et Village-Neuf. La raison : les travaux pour installer les UMT sont plus complexes sur les trois puits de Saint-Louis, qui desservent ces sept communes. Mais SLA assure que la qualité de l'eau répondra aux normes en vigueur avant fin 2025, comme elle s'y est engagée, « peut-être même dès fin novembre », espère le président de SLA, Jean-Marc Deichtmann.

La construction d'usines de traitement pérennes doit être lancée ces prochains mois, sur ces mêmes sites, pour une mise en service d'ici mi-2027. Au total, l'investissement s'élève à 20 millions d'euros. Il en coûtera aussi 600 000 € par an à la collectivité pour leur exploitation. Concernant le financement, le président de SLA a annoncé la participation de l'Agence de l'eau pour 1,5 million d'euros (soumise à certaines conditions comme le coût final de l'eau pour les usagers) et de l'État pour 500 000 €. La plus grande partie sera supportée par l'EAP, qui versera 10 millions d'euros, « dont 80 % avant la fin d'année ». Quant aux habitants de l'agglo, SLA assure qu'aucun surcoût ne sera répercuté sur la facture d'eau en 2025 et en 2026.

En parallèle, l'Adra (Association de défense des riverains de l'aéroport) juge les mesures retenues pour garantir une eau saine aux riverains insuffisantes et demande notamment que les contrôles soient étendus et à une gamme plus large de Pfas. À défaut, l'Adra et ses partenaires envisagent de faire appel à la justice « pour défendre les droits légitimes des habitants ». Un collectif citoyen, Collectif Pfas Agglomération Saint-Louis, avait déjà déposé une plainte pour empoisonnement, début août.